

L'ACTU



Le 3 juillet 2012 : Lancement officiel de la fédération Femmes Parité



Afin d'accompagner l'impulsion donnée par les pouvoirs publics et mettre en place une nouvelle gouvernance à travers les quotas institués par la loi Zimmermann, cinq associations de femmes exerçant des responsabilités dans les métiers du chiffre, du droit ainsi que dans le secteur public ont décidé d'unir leurs forces en créant la Fédération Femmes Administrateurs* le 3 juillet dernier à l'occasion d'un déjeuner presse.

Dans un premier temps, l'enjeu de la Fédération consistera à assurer la mise à niveau de la représentation des femmes au sein des conseils d'administration et de surveillance. Cela permettra de rééquilibrer les pouvoirs, les compétences et d'agir sur les comportements et pratiques au service de la performance et de la compétitivité des entreprises, des établissements publics et demain de l'ensemble des organisations.



Le quota de 40 % imposé par le législateur ayant provoqué des interrogations des dirigeants d'entreprise quant à l'existence d'un vivier de femmes ayant les compétences et l'expérience nécessaires pour exercer les fonctions d'administrateur, la Fédération apportera une réponse à ces interrogations avec la constitution d'une plateforme de femmes compétentes, porteuses des qualités éthiques et déontologiques essentielles à une bonne gouvernance.

Si l'intégration des femmes dans les conseils d'administration participe d'une meilleure gouvernance, l'action de la Fédération aidera à faire comprendre que leur entrée conduit naturellement à professionnaliser la fonction d'administrateur.

Ces objectifs ne seront atteints que si les résultats sont régulièrement mesurés et diffusés à la presse. A ce titre deux observatoires indépendants : **Ethics & Boards et l'Observatoire de la Parité (ESC Dijon)** sont devenus partenaires de la Fédération.

Marie-Jo Zimmerman, à l'initiative de la loi sur la parité du 27 janvier 2011, a accepté d'en devenir la présidente d'honneur au titre de législateur.

*Associations fondatrices de la Fédération représentant les professions suivantes :

- Experts-comptables (Association des Femmes Diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs);
- Avocates (Association Femmes AAA+);
- Juristes (Association Française des Femmes Juristes);
- Fonction publique (Association Administration Moderne);
- Huissiers de justice (Association des Femmes Huissiers de Justice)



Les 30, 31 août et 1^{er} septembre 2012 :

L'Association des Femmes diplômées d'expertise comptable administrateurs présente lors au 22^{ème} Challenge Voile de La Rochelle.

Cette année, 33 bateaux participaient à la nouvelle Edition du Challenge voile des Experts-Comptables dont quatre équipages féminins... et parmi ces quatre bateaux, deux concourraient sous la bannière de l'Association des Femmes diplômées d'expertise comptable Administrateurs.



Un grand bravo à toutes nos navigantes et à leurs skippers : Julie Gerecht et Anne le Hellec qui ont parfaitement su affronter une météo capricieuse et un temps particulièrement difficile dès le premier jour de la course.

Malgré ces difficultés climatiques, le classement de notre premier bateau était 10^{ème} à la fin de la première journée. Il a repris 4 places au cours des régates suivantes, ce qui est, comme les initiés le savent, tout à fait remarquable : quand le vent faiblit, la stratégie, l'expérience et l'anticipation sont les clés de la victoire.

Il convient également de saluer la détermination de nos femmes, leur motivation et leur enthousiasme : la grande majorité d'entre elles n'avait jamais navigué et n'avait jamais concouru, contrairement à la plupart des autres équipes, habituées de l'événement.

Elles ont porté haut les couleurs, roses pour l'occasion, de l'association.

La remise des prix s'est faite en présence d'Agnès BRICARD. Le premier bateau « femmes » de l'Association des Femmes diplômées d'expertise comptable a été classé 6^e au général et 1^{er} des quatre bateaux exclusivement féminins. Il reçoit le trophée « performance féminine », le deuxième bateau de l'Association termine 24^{ème} et reçoit le trophée de la catégorie « espoir féminin ». Magnifique !

L'année prochaine, l'association des femmes reviendra et gagnera, c'est sûr !

Corinne de SEVERAC
Co-présidente de l'association



L'ACTU suite

L'égalité professionnelle au cœur de la Cité des compétences du prochain Congrès de la profession

Le 27 août 2012, Agnès Bricard a rencontré Nadja Vallaud Belkacem, Ministre des Droits des Femmes.

A cette occasion Agnès Bricard a rappelé les initiatives développées par le Conseil Supérieur en faveur des femmes avec la création de l'Association des Femmes Diplômées d'expertise comptables Administrateurs et la Fédération Femmes Administrateurs.

Heureuse de ce type d'initiative, la Ministre a souligné que selon deux circulaires du 24 août 2012, l'égalité professionnelle entre hommes et femmes devra désormais être prise en compte dans tous les projets de loi et les textes réglementaires.

Pour accompagner ce nouveau dispositif réglementaire, la Présidente a décidé de proposer dans le cadre de la Cité des compétences du 67^{ème} Congrès qui accueillera les collaborateurs de cabinets, des micro-conférences sur la thématique de l'égalité professionnelle.

A lire

La présentation des 2 circulaires

Texte de la Circulaire du 23 août 2012 relative à la prise en compte dans la préparation des textes législatifs et réglementaires de leur impact en termes d'égalité entre les femmes et les hommes

Texte de la Circulaire du 23 août 2012 relative à la mise en œuvre de la politique interministérielle en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes



une offre » traduit la mobilisation toujours plus forte de notre profession au service des TPE et PME.

Nous vous encourageons à venir nombreuses à cet événement majeur de la profession où vous pourrez assister à 3 conférences plénaires, 13 conférences de la profession, 11 ateliers partenaires et 9 animations 30 minutes pour convaincre...

Les 3, 4 et 5 octobre 2012 : 67^{ème} Congrès de la profession comptable à Paris

La profession comptable organise son Congrès annuel les 3, 4 et 5 octobre prochain au Palais des Congrès de Paris. Plus de 7000 experts-comptables sont attendus pour ce 67^{ème} Congrès dont le thème « l'expert-comptables entrepreneur, une marque,

67^{ème} Congrès

**Notre marque : 7 000 congressistes
SOYEZ LÀ, INSCRIVEZ-VOUS !**

Pour vous inscrire et retrouver l'ensemble des informations relatives au Congrès : <http://www.67.experts-comptables.com/site/FR/>



C. de SEVERAC

L'association des Femmes Diplômées d'Expertise Comptable Administrateurs sera également présente au Congrès et aura plaisir à vous accueillir sur son stand.

Notre association sera aussi présente au travers d'un atelier élaboré et animé par Corinne de SEVERAC, notre nouvelle co-présidente dont la thématique sera « **Expert-comptable entrepreneur, expert-comptable administrateur : pourquoi pas vous ?** »

Les objectifs de cet atelier sont de présenter les comportements, le savoir-être dans les conseils d'administration, de sensibiliser les experts-comptables aux enjeux de la fonction d'administrateur et de la « bonne gouvernance ».



Le 9 septembre 2012: une équipe « Femmes Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes » participe à la 16^{ème} édition de la Parisienne

Comme nous vous l'avions déjà indiqué, notre association participera à la 16^{ème} édition de cette célèbre course féminine le dimanche 9 septembre 2012.

Cette année, nous avons souhaité une équipe unie, rassemblant l'ensemble de la profession du chiffre. Ainsi, notre Association, le Conseil Régional de Paris Ile de France et la Compagnie Régionale des Commissaires aux comptes de Paris se sont associés afin de constituer cette équipe qui courra sous le titre « **Femmes Experts-Comptables et Commissaires aux Comptes** ».

N'hésitez pas à venir les encourager et à venir partager un verre « de jus de fruit » au sein du Village de la parisienne...

Brèves



Le 4 mai 2012, une nouvelle femme de l'Association diplômées Administrateur de Sociétés Certifié (ASC) France

Félicitations à **Bich Van NGO**, adhérente de notre association qui a été, à l'occasion de la cinquième promotion à la formation au mandat d'administrateur de l'IFA, diplômée ASC, le 4 mai dernier.

Expert-Comptable, Commissaire aux comptes et Diplômée de l'Université de Paris IX Dauphine, cette dernière a occupé les fonctions de Directeur financier dans un groupe de PME, Présidente d'une filiale du groupe Concorde Européenne Audit France. En 1996, elle décide de créer son cabinet avec un portefeuille de clientèle diversifié dont les sociétés cotées, les groupes français et étrangers.

A noter que Bich Van NGO est élue et membre du Conseil régional de la Compagnie des Commissaires aux comptes de Paris, membre de la Commission des études juridiques et de la Commission des études comptables de la Compagnie nationale des Commissaires aux comptes.

Pour toute information sur la formation administrateur IFA :
<http://www.ifa-asso.com/formation/accueil.php>

Nous comptons aussi sur vous en 2012

Après le temps de la création, voici venu le temps des réalisations.

Nous avons besoin de vous afin de soutenir l'Association et les actions que nous mènerons durant l'année 2012.

Merci à vous toutes de renouveler votre adhésion ou de venir nous rejoindre !

Rejoignez-nous !

A l'international

Lancement d'un groupe de travail sur la parité dans les Conseils d'Administration en Europe par ECODA (Confédération Européenne des Associations d'Administrateurs)

ecoDa

Le Lancement de ce groupe de Travail se fera en partenariat avec l'Association des Femmes Experts-Comptables Administrateurs devenu récemment membre affilié d'ECODA.

ECODA et AFECA souhaitent traduire ce partenariat dans un projet opérationnel apportant une contribution utile à leurs membres respectifs et plus largement à leurs parties prenantes dans la communauté économique sur une thématique commune d'intérêt et d'engagement : la parité dans les Conseils d'Administration européens. Marie-Ange ANDRIEUX suivra le groupe de travail ECODA pour l'association.



Les 7 et 8 septembre prochains, 19^{ème} Congrès de la Profession comptable de Roumanie

A l'occasion du 19^{ème} Congrès de la profession Comptable de Roumanie, Marie-Ange ANDRIEUX, co-présidente de notre association, interviendra lors de cette nouvelle édition sur le thème « La gouvernance d'entreprise et la profession comptable : compétences et responsabilités ».



Viviane Reding présentera en octobre une directive imposant un quota de 40 % de femmes en 2020 dans les sociétés cotées



La parité dans les sphères dirigeantes de l'économie européenne - au-delà du seul secteur bancaire - est une priorité affichée de Bruxelles depuis de nombreux mois. En mars dernier, Viviane Reding, la vice-présidente de la Commission européenne chargée de la Justice, avait fait comprendre qu'elle comptait légitérer rapidement sur le sujet.

« Personnellement, je ne suis pas très favorable aux quotas, mais j'apprécie les résultats qu'ils engendrent », avait-elle expliqué.

La commissaire va finalement passer à l'action le mois prochain. Un projet de directive sera présenté, qui imposera un quota de 40 % de femmes dans les conseils d'administration des sociétés cotées de l'Union européenne d'ici à 2020. Les PME ne seront pas concernées. Pourquoi 40 % ? « C'est à mi-chemin entre le niveau minimal de 30 % nécessaire pour avoir un réel impact sur la performance des conseils d'administration, et le niveau de 50 % d'une parité complète », est-il expliqué dans le texte de la Commission, dont « Les Echos » ont obtenu une copie. De facto, ce chiffre de 40 % a été retenu de longue date par les institutions communautaires : le Parlement européen en avait fait son objectif, dans une résolution sans caractère contraignant adoptée en juillet 2011. C'était également le niveau d'ambition retenu par Viviane Reding début 2011, quand elle espérait que les entreprises prendraient d'elles-mêmes des mesures pour corriger la situation actuelle. Mais elle a dû depuis déchanter : seulement 13,7 % des administrateurs des grandes entreprises européennes cotées sont des femmes, et il faudra quarante ans au rythme actuel pour arriver au niveau des 40 %.